

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MAI 2022

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Véronique	Crettenand	C&e	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	C&e	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	C&e	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	C&e	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	C&e	Conseiller
	Mme	Patricia	Messerli Alouan	LR+	Conseillère
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	C&e	Conseillère
	M.	Nicolas	Vernain	BA	Conseiller
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	C&e	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	C&e	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Florian	Barthassat	C&e	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 C&e : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme V. Crettenand, présidente, salue l'assemblée et le public présent. Elle excuse l'absence de MM. F. Barthassat et J.-Cl. Marchand et ouvre la séance, qui se tient à la salle des Chevaliers, à 20h30.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 12 avril 2022
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1 P-D-1525 B Proposition de Madame le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité
 - VI.2 P-D-1528 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS Résidence de Drize (b)
 - VI.3 P-D 1529 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 25'000,- destiné à la réfection partielle du chemin du Granger
- VII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2022-2023
- VIII. Décision de l'AG de l'ACG du 6 avril 2022 sujette à opposition des Conseils municipaux
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour est approuvé.**

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

Page 284, 1^{er} paragraphe du point 4, **Mme A. Antille** demande la suppression des termes « *ou de personnes dans le besoin* ».

➔ **N'appelant aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 modifié est approuvé, par 13 voix pour, une abstention, avec remerciements à son auteure.**

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture d'un courrier du 26 avril 2022 du FC Plan-les-Ouates :

« Madame Le Maire,
Le comité du FC Plan-les-Ouates, club ami du FC Compesières tient à apporter tout son soutien face aux soucis que le club fait face actuellement.
Nos deux clubs qui sont sensiblement pareils tant au nombre d'équipes et au nombre de membres doivent pouvoir accueillir ses membres dans les meilleures conditions possible. A ce jour il est impensable de ne pas avoir un terrain synthétique pour un club de cette envergure comme le FC Compesières. C'est pourquoi nous trouvons aberrant qu'une telle décision puisse être prise au mépris du bon sens. Cette décision pourrait mettre en danger l'existence du club dans un futur proche laissant des centaines d'enfants ne pouvant pas pratiquer leur sport favori.

Notre terrain principal en herbe est nettement moins utilisé pour les entraînements, qui peuvent avoir lieu par n'importe quel temps sur nos deux synthétiques. Grand luxe, le rugby utilise également un des terrains synthétiques lors de pluie.

Les matchs des enfants et actifs ne sont plus renvoyés sauf conditions exceptionnelles.

C'est pourquoi, nous tenions à apporter encore une fois tout notre soutien au comité du FC Compesières et en espérant que la situation puisse se débloquent du côté du stade Alfred-Comoli, nous vous prions, Madame le Maire, de recevoir nos meilleures salutations.

*Pour le comité du FC Plan-les-Ouates,
Julien Chobillon, président »*

- Lecture d'un courrier du 21 avril 2022 du FC Donzelle :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Bardonnex,
Le comité du FC Donzelle a suivi de près les péripéties de nos amis du FC Compesières en vue de la création d'un terrain synthétique.*

Au-delà de notre incompréhension, nous trouvons aberrant qu'une telle décision puisse être prise, décision qui pourrait mettre en danger l'existence d'un club important dans le paysage du football genevois. Un club de la campagne comme nous, avec des valeurs et un état d'esprit que l'on rencontre de moins en moins au sein de notre association faîtière.

Faisant abstraction des arguments des uns et des autres et ne voulant en aucun cas nous immiscer dans le débat, nous tenons à vous apporter notre expérience en étant passé par le même genre de situation,

Cela fait au moins vingt ans que le débat sur la création d'un terrain synthétique au stade du Moulin à la Plaine, propriété de la Mairie de Dardagny et utilisé par le FC Donzelle a commencé.

Profitant de la nécessité de refaire les bâtiments, le Conseil Municipal a convaincu la Mairie du besoin de mettre en place un terrain synthétique d'une dimension de juniors E. Il ne fut pas facile d'obtenir l'autorisation étant donné la situation géographique de stade, proche des zones protégées de l'Allondon.

A force de persévérance, l'autorisation est enfin arrivée.

Fin de l'automne 2020 nous avons pu prendre possession de notre synthétique. L'excitation était palpable. Très vite et malgré ses dimensions modestes nous nous sommes rendus compte de tous les avantages que pouvait nous apporter ce nouvel outil de travail.

Le terrain principal en herbe est beaucoup moins sollicité pour les entraînements, il n'a jamais été aussi en état qu'actuellement. Les entraînements peuvent avoir lieu par n'importe quel temps. Les matchs des enfants ne sont plus renvoyés.

Nous devons encore préciser qu'au début, l'arrivée d'un synthétique a amené plusieurs débats, mais nous devons constater, après plus d'une année d'utilisation qu'au niveau de nos installations c'est un véritable plus qui nous a changé la vie.

Les nouvelles matières utilisées ne nous amènent aucune contrainte au niveau des odeurs et la fréquentation du synthétique donne satisfaction à tous nos membres.

D'ailleurs si vous souhaitez venir visiter nos installations et vous rendre compte sur place de la plus-value engendrée par cette construction, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Voilà nous tenions à vous apporter ces quelques informations liées à notre vécu et en espérant que la situation puisse se débloquer du côté du stade Alfred-Comoli, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Bardonnex, de recevoir nos meilleures salutations.

Pour le comité du FC Donzelle

Pierre-Yves Zumbach, président »

IV. COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Naturalisation

Mme B. Guex-Crosier informe que l'Exécutif a procédé à la naturalisation d'une famille originaire du Kosovo ainsi que d'une personne d'origine tunisienne.

2. Mémoire de Bardonnex

L'association Mémoire de Bardonnex a adressé des remerciements pour le montant voté lors de la séance du 15 mars dernier afin qu'elle puisse finaliser sa publication.

3. D-1527 – référendum

Mme B. Guex-Crosier informe qu'un référendum a été lancé contre la délibération D-1527, proposée par les groupes Bardonnex Alternative et PLR+, votée le 12 avril dernier afin d'annuler la délibération ouvrant un crédit pour réaliser les travaux destinés à la transformation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique avec éclairage, au remplacement de l'éclairage existant du terrain A, ainsi qu'à l'assainissement de la zone de parking adjacente.

Si celui-ci ne devait pas aboutir ou selon le nombre de signatures déposées, les travaux seront arrêtés à l'issue du délai référendaire afin de ne pas péjorer la situation économique de la commune, soit le 7 juin prochain.

Selon l'évolution de ce dossier, l'Exécutif pourrait être amené à convoquer une séance du Conseil municipal extraordinaire, le 8 juin 2022, afin de communiquer au sujet dudit référendum et des conséquences engendrées par l'arrêt des travaux.

4. Dénomination du nouveau chemin du quartier de la Mure

Mme B. Guex-Crosier indique que l'Exécutif a reçu une demande du service de nomenclature pour donner une dénomination au chemin sis au centre du PLQ La Mure.

Il y a quelques années, il avait été choisi de nommer le chemin du Pré-des-Dames et de garder la dénomination « chemin de la Mure » pour une autre voirie plus proche de la douane.

L'Exécutif a pris langue avec les habitants du 267 au 279 route d'Annecy pour savoir s'ils souhaitaient changer le nom de leur rue. La séance s'est récemment tenue et la majorité des personnes qui se sont exprimées par mail, car seuls deux propriétaires se sont déplacés, n'ont pas souhaité changer de nom et préféré garder route d'Annecy. Dès lors, une résolution sera prochainement proposée afin de dénommer le nouveau chemin au cœur du PLQ de la Mure « *chemin de la Mure* ».

5. Nouvelle école de Compesières – présentation publique

M. L. Lavarini informe qu'une séance publique, présentant le projet de la nouvelle école de Compesières, se déroulera le 31 mai prochain au centre communal de Compesières. Un tous-ménages à son sujet sera très prochainement distribué.

6. Ecole de Compesières

Les effectifs de la prochaine rentrée scolaire imposent l'ouverture d'une nouvelle classe. Aussi, il est probable que l'actuelle salle des maîtres redevienne une classe, comme elle l'était initialement; dès lors une solution devra être trouvée pour un nouvel espace réservé aux enseignants. Parallèlement, **M. L. Lavarini** indique qu'un aménagement devra également être réfléchi quant aux locaux dédiés au parascolaire, déjà à l'étroit.

V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- reçu les pétitionnaires du village de Landecy,
- accueilli des représentants des Transports publics genevois et de l'Office cantonal des transports, suite à la pétition d'une habitante, afin de discuter de la desserte des villages de Charrot et Bardonnex.

Commission des bâtiments, école et sports :

Mme S. Reusse indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu le bureau Ferrari qui lui a présenté la demande d'autorisation de construire de la nouvelle école récemment déposée. Le proche environnement du bâtiment, sans voiture, a également été exposé.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-Cl. Marchand, **M. G. Rana Zolana** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- étudié les différents comptes communaux pour l'année 2021 et préavisé favorablement et à l'unanimité le projet de délibération D-1525 B à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- finalisé l'organisation du repas des aînés et de la sortie des aînés qui se déroulera au mois d'août prochain,
- attribué deux subventions,
- reçu les jeunes de 15 à 17 ans afin de connaître leur souhait pour la sortie annuelle qui leur est dédiée.

Mme S. Schrag remercie les membres du Conseil municipal pour leur aide lors de la préparation et du service du repas des aînés. Repas qui a été très apprécié par toutes les personnes présentes.

VI. PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1525 B Proposition de Madame le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité

La présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle, comme il a été dit précédemment, que la commission des finances s'est réunie et a pu examiner les comptes dans le détail et obtenir réponse à ses éventuelles questions. Comme la plupart des communes genevoises, la commune de Bardonnex enregistre un résultat positif qui se monte à CHF 816'714.65. Mme le maire reste à disposition pour toute question.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1525 B.**

D – 1525 B Proposition de Madame le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité

Considérant,

- l'art. 30, al. 1, lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- l'art. 19 RAC précisant que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 14 avril 2022,
- les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017.

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de **CHF 6'343'804.66** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 6'296'524.66) aux charges et de **CHF 7'160'519.31** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 7'113'239.31) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 816'714.65**.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 816'714.65 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.

3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **CHF 915'634.72** aux dépenses et de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 915'634.72**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 36'530'085.96**.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **CHF 464'307.94** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit par 14 voix pour.

2. P-D-1528 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS Résidence de Drize (b)

Personne ne s'opposant en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, rappelle que la Fondation est la propriétaire du bâtiment tandis que l'Association en est la gérante et l'exploitante.

Elle propose de commencer par les comptes et le rapport de gestion de l'Association, le résultat financier de cette dernière impactant les comptes de la Fondation. Elle se réfère plus particulièrement au rapport de performance qui donne un compte-rendu complet de la vie de l'institution.

En 2021, l'établissement n'a pu fonctionner normalement en raison de la Covid-19; il a effectivement été, à plusieurs reprises, fermé aux visites et les animations ont été restreintes. Ceci a demandé aux collaboratrices et aux collaborateurs de s'organiser, voire de se réorganiser.

En juin 2021, la résidence a fêté ses 10 ans; cinq résidents et 32 collaborateurs, présents lors de l'ouverture de l'établissement, bénéficiaient toujours de ce cadre de vie ou étaient encore actifs dans les différentes équipes.

Au niveau de la gouvernance, l'association a particulièrement travaillé sur le règlement d'organisation de l'Association EMS Résidence de Drize, selon la demande de la Cour des Comptes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif.

Dans le courant de l'année, la direction, avec l'appui de la présidence, a demandé à la Direction générale de la santé un réajustement de la subvention octroyée à l'établissement en fonction du taux PLAISIR – plus les résidents ont besoin de soins ou d'accompagnement dans leur vie de tous les jours, plus le taux PLAISIR augmente et plus la subvention de l'Etat est importante – ce qui lui a été accordé pour un montant de CHF 223'771. Au final, la perte de l'exercice s'est élevée à CHF 4'353.-.

Pour terminer, elle fait part d'un très bon taux d'occupation de 98.38% (87% en début d'année) et indique que le prix de pension par jour par résident se monte à CHF 257.

M. G. Rana Zolana demande ce qu'il en est de l'amortissement de la dette de l'association envers la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées ?

Mme B. Guex-Crosier indique que la Fondation, ayant pu revoir ses taux d'intérêts, a accepté de diminuer le taux d'intérêt accordé à l'association qui est passé de 3% en 2020 à 0.6% en 2021. Pour le moment, il n'y a pas de remboursement de la perte prévue.

M. Ch. Frey confirme que l'EMS Résidence de Drize est remarquablement tenu et qu'il a très bien traversé la période difficile liée à la Covid-19. Il relève le très bon taux d'occupation ce qui n'est pas le cas dans de nombreux autres établissements genevois.

Mme B. Guex-Crosier poursuit en se penchant plus particulièrement sur les comptes de la Fondation qui affiche un excellent résultat de CHF 199'400. Elle a d'ailleurs souhaité faire un geste en faveur du personnel de l'association en prenant en charge une prime Covid-19 et en offrant à chacune et chacun un jour de congé le mois de leur anniversaire ce qui a représenté un montant de CHF 160'000.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1528.**

D – 1528 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS Résidence de Drize (b)

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS Résidence de Drize et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,*
- *l'assemblée générale du 25 avril 2022 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été approuvés, à l'unanimité, et par voie circulaire, à l'unanimité, pour les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize ».*

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'074'197,20 de charges et de CHF 1'273'597,30 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 199'400,10.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 199'400,10.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 12'968'472,61.

b) Association EMS Résidence de Drize

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2021 de l'association EMS Résidence de Drize avec un montant de CHF 9'995'949,11 de charges et de CHF 9'991'595,68 de revenus, la perte s'élevant à CHF 4'353,43.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 4'353,43.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'269'253,46.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

3. P-D 1529 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 25'000,- destiné à la réfection partielle du chemin du Granger

La présidente cède la parole à **C. Creffield** qui rappelle que ce crédit a d'ores et déjà été voté l'an passé mais que les travaux n'ont pas pu être réalisés en raison de la crise sanitaire. Il indique que la commune souhaite profiter des travaux de raccordement au réseau public de deux nouvelles habitations et de la remise en état de l'enrobé du chemin au delà de la tranchée réalisée, qui elle est à charge des propriétaires. Répondant à Mme S. Reusse, il précise que s'agissant d'un crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement, la délibération votée en 2021 est devenue caduque à la fin de l'année dernière.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1529.**

D – 1529 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 25'000,- destiné à la réfection partielle du chemin du Granger

Considérant,

- l'opportunité pour la commune, une fois le chantier des travaux en cours terminé (réalisation de deux logements), d'entretenir son réseau de routes et chemins,
- la possibilité de réaliser les travaux d'enrobé de concert avec les travaux entrepris par les propriétaires privés,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 25'000,- pour la réalisation de ces travaux.
2. De comptabiliser ce montant sur le compte 6150.000.31410.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

VII. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2022-2023

Mme S. Schrag, au nom du groupe Le Centre et Entente, propose la candidature de **Mme A. Antille**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

Mme S. Reusse, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **Mme M. Boucris** au poste de vice-présidente du bureau du Conseil municipal.

Mme P. Messerli Alouan, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. G. Rana Zolana** au poste de président du bureau du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII. DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 6 AVRIL SUJETTE À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de sa séance du 6 avril 2022, l'Assemblée générale de l'ACG s'est prononcée en faveur de l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000 au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

M. C. Creffield rappelle que les abris, en grande majorité gérés par la Ville de Genève, ont été fermés de façon peu opportune à fin mars. Devant l'explosion des demandes en 2022 et pour aider la Ville de Genève à couvrir les besoins observés pour le reste de l'année, une demande de subvention de CHF 6'200'000.-, par le FI (Fonds Intercommunal), a été votée lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 6 avril dernier. M. C. Creffield précise que ce point n'avait pas été porté à l'ordre du jour et que les représentants de commune l'ont accepté de justesse avec beaucoup d'abstentions. Il ajoute que le laps de temps nécessaire à la réouverture des centres n'était alors pas connu et que la subvention demandée mettait à zéro l'avoir du fonds intercommunal.

M. C. Creffield indique qu'il avait été initialement prévu de couvrir les frais de la Ville de Genève le temps de mettre en place un nouveau mode de financement pour les sans abris sur le canton, ce pour un montant approximatif de deux millions de francs pour une durée d'environ trois à quatre mois. Dans l'intervalle, l'ACG se proposait d'élaborer une clé de répartition entre les différentes communes.

La commune de Bardonnex a voté contre cette proposition estimant qu'il était plus sain de donner suffisamment d'argent pour sortir les gens de la rue le temps de mettre en place un mode de financement durable.

De façon tout à fait exceptionnelle, l'Exécutif pourrait proposer de prendre une résolution pour refuser la subvention telle que décrite et la ramener à deux millions, ce afin d'assurer l'objectif initial, soit un lieu d'accueil pour les sans-abris et un système pérenne de financement.

M. Ch. Frey remercie l'adjoint pour sa présentation qu'il jugerait partielle et partielle. La situation des sans-abris est un grand problème qui fait d'ailleurs entre autre partie des tâches de répartition entre les communes et le canton. Il est tout à fait normal que la Ville de Genève refuse de couvrir à elle seule les frais liés à l'accueil des sans-abris et, selon lui, bien que la somme soit très importante, la subvention doit être acceptée. Il craint en effet que la recherche d'une solution pérenne de financement, telle que citée par l'adjoint, ne prenne beaucoup trop de temps.

M. C. Creffield précise que 2 millions permettraient de couvrir une période de trois mois tout en cherchant une solution viable; 6 millions assurent une couverture jusqu'à la fin de l'année. La solidarité des communes envers la Ville de Genève n'est aucunement remise en question, il s'agit de trouver un mode de calcul juste et pérenne qui respecte la loi, même si le règlement d'application n'a pas encore été validé ce qui ne saurait tarder.

A la connaissance de **M. G. Rana Zolana**, plusieurs communes ont d'ores et déjà voté une résolution afin de s'opposer à cette décision.

Mme S. Schrag estime que cette décision a été prise trop hâtivement. Elle rappelle que le FI finance notamment et également le GIAP (groupement intercommunal des activités parascolaires), qui le fera si le fonds est à sec ? Elle privilégierait la recherche d'une solution pérenne pour que les petites communes ne se retrouvent pas dans des situations financières difficiles.

M. M. Boymond s'assure, si une résolution devait être votée, que la solution alternative choisie serait l'attribution d'une subvention de deux millions le temps qu'une solution soit trouvée.

M. C. Creffield est convaincu que l'ACG présentera une clé de répartition intercommunale lors de la prochaine assemblée générale afin de permettre aux communes de respecter la loi et d'assurer un accueil aux sans-abris.

Selon **M. Ch. Frey**, il s'agit d'hypothèse, il n'y a aucune garantie qu'une solution apparaisse dans les trois mois. Certes, le FI sera vidé, mais la commune de Bardonnex ne court pas un grand danger au vu du résultat d'exercice 2021 enregistré. De toutes façons, l'argent devra être trouvé.

La manière de procéder dérange **M. A. Krasnosselski**. Le FI a des limites et le montant demandé est astronomique. Il regrette la façon récurrente, et peut-être de facilité, à faire appel à ce fonds. Il tient à préciser qu'il ne remet aucunement en question l'obligation morale et sociale vis-à-vis des sans-abris et tient à rappeler qu'un dicastère, au niveau cantonal, s'occupe de la solidarité, un autre des finances. Pourquoi leurs ministres ne se mettent-ils pas autour d'une table pour trouver une solution ? Enfin, il rappelle les limites budgétaires communales et il pense que le financement du GIAP ne sera pas aussi simple, le montant total pour le canton avoisinant les sept millions.

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, toutes les inquiétudes sont justes, tant au niveau social de ne pas vouloir laisser des gens dans la rue, qu'au niveau financier, de ne pas vouloir vider les caisses du FI. Comme l'a dit M. A. Krasnosselski, les millions permettant au GIAP de remplir sa fonction l'an prochain ne sont pas intégrés et devront être répartis entre les communes. Ce n'est pas parce que la commune a fait un bon résultat en 2021, qu'elle n'aura pas de difficultés à boucler son budget basé sur les recettes fiscales. Elle rappelle que suite à la décision prise par l'ACG, une personne a démissionné du FI. En effet, les personnes gérant le fonds sont personnellement responsables d'une perte. Il faut entendre ces gestionnaires lorsqu'ils tirent la sonnette d'alarme, le FI n'étant pas la solution à tous les problèmes.

Quant au jeu qu'a joué la Ville de Genève, il est un peu compliqué. La Ville de Genève avait en effet une demande pour de la machinerie au Grand Théâtre et savait, si elle maintenait le traitement de cette dernière dans la même séance, que le FI ne pourrait pas entrer en matière pour les sans-abris. Aussi, il est parfois compliqué pour les communes d'assister au jeu de pouvoir de la Ville de Genève sans avoir son mot à dire ce qui n'est pas toujours très agréable.

M. G. Rana Zolana aimerait connaître dans quel délai une résolution peut être déposée ?

Le délai étant fixé au 27 mai, **Mme B. Guex-Crosier** indique, comme il a été fait par le passé, que la solution serait de demander une interruption de séance, rédiger une résolution et la voter sur le siège.

Mme C. Brechbühl Molnarfi ne comprend pas pourquoi il est demandé aujourd'hui de refuser cette subvention alors que l'ACG l'a acceptée. Dès lors elle se demande comment cette proposition a pu être avalisée par l'ACG.

Mme B. Guex-Crosier indique que le poids du vote des communes est calculé en fonction du nombre d'habitants de chacune et la Ville de Genève a donc énormément de poids dans le processus de vote.

Il s'agit d'une situation très compliquée et il est très difficile de choisir entre l'enjeu sociétal et les finances. **Mme A. Antille** demande si la résolution, outre une opposition à la décision, pourrait inclure des propositions de financement ?

M. C. Creffield précise que la loi sur les sans-abris est relativement récente et que l'ACG réfléchit déjà à un mode de calcul de répartition entre les communes puisque, dans tous les cas, le financement est du ressort de ces dernières. Le choix aujourd'hui est de savoir s'il est décidé un financement, jusqu'à la fin de l'année, par le FI ou provenant de contributions des communes, par exemple par le biais de crédits extraordinaires de fonctionnement.

Selon **M. Ch. Frey**, si chaque commune doit prendre une décision quant au financement, ceci prendra beaucoup de temps, notamment si l'on doit tenir compte d'éventuels recours ou des fêtes; aussi, il est totalement opposé à la prise d'une résolution remettant en cause la décision prise par l'ACG.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que les décisions de l'ACG n'ont pas toujours été très sages aux yeux de Bardonnex Alternative qui s'était opposé au subventionnement d'un terrain synthétique à Laconnex.

Accepter une subvention de CHF 6'200'000 assure une solution pour les sans-abris jusqu'à la fin décembre sans aucune garantie pour les prochaines années, ceci gêne **M. B. Gaud**. Voter en faveur de deux millions et de la recherche d'une solution plus pérenne pour la suite serait plus judicieux.

Mme M. Boucris pense que cette solution pourrait être dangereuse pour les sans-abris car les centres d'accueil pourraient fermer faute de formule de calcul de répartition et de subventionnement.

Si du temps est requis, c'est pour obtenir une formule de répartition; quelque soit la formule obtenue, les communes passeront à la caisse. **M. A. Krasnosselski** trouve étrange que la Ville de Genève ne se tourne pas vers le canton pour trouver un financement spécifique sachant que les budgets existent.

En puisant dans le FI, le problème n'est pas résolu. Le 1er janvier 2023, les comptes du FI seront à zéro et le même cas de figure se reproduira. Selon lui, la Ville de Genève profite de sa position dominante vis-à-vis des petites communes. Ceci est inacceptable.

Selon **Mme A. Antille**, le budget consacré aux sans-abris est garanti pour l'hiver. C'est la fermeture des centres d'accueil à l'arrivée du printemps qui, chaque année, pose problème.

Jusqu'à maintenant, les communes ne se sont pas souciées du financement des centres d'accueil pour les sans-abris; comme le disait M. Ch. Frey, il est juste que les frais à la charge de la Ville de Genève soient partagés. Pour **Mme R. Wenger**, il est judicieux que le FI soit sollicité, celui-ci étant alimenté par les communes selon leur capacité. En effet, si chaque commune devait évaluer elle-même son attribution, elle ne serait ni égale, ni juste, ni proportionnelle.

Se référant à l'article 49 du règlement du Conseil municipal, **Mme S. Schrag** demande une suspension de séance. Celle-ci est acceptée par 8 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions.

Reprise de la séance.

Aucune proposition de résolution n'étant faite, la présidente prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision citée en introduction.

IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Commerce « Chez moi »

M. B. Gaud a pu constater que le commerce « Chez moi » était fermé pour raisons administratives. La mairie a-t-elle plus de détails ?

La tenancière a informé **Mme B. Guex-Crosier** qu'elle avait dû fermer quelques jours le temps d'annoncer le changement de gérance au Service du commerce.

M. M. Boymond a ouï-dit que cela était dû à des soucis de paiements. Se souvenant d'une subvention accordée par la commune à l'Eki-thé, il s'est demandé si les deux affaires étaient liées.

A la connaissance de **Mme B. Guex-Crosier**, il n'y a pas de problèmes de paiements liés à la fermeture momentanée du commerce.

Mme S. Reusse précise que l'Eki-thé, qui avait bénéficié de la subvention, a cessé son activité et clos ses comptes. Aujourd'hui, il s'agit d'une affaire privée, commerciale, qui n'a plus rien à voir avec l'Eki-thé. Lors de la cessation d'activités, la commune l'avait d'ailleurs autorisé à utiliser le solde de la subvention pour honorer ses factures.

Mme B. Guex-Crosier s'assurera que toutes les factures en suspens de l'Eki-thé ont bien été réglées avec le solde de la subvention.

Mme S. Reusse ajoute que l'association Eki-thé a terminé ses activités en fin d'année dernière; une commission de liquidation a été constituée et il ne faut pas hésiter à interpeler ses membres si la commune a des questions à ce sujet.

2. La Poste – boîte-aux-lettres

Suite à la fermeture de l'office de poste, il avait été demandé l'installation d'une nouvelle boîte-aux-lettres jaune; **Mme S. Schrag** demande des nouvelles à son sujet.

Mme B. Guex-Crosier répond que l'emplacement à la route des Hospitaliers a été validé et que la commune reste dans l'attente de son installation.

3. Conseil municipal - bureau

M. G. Rana Zolana félicite Mme V. Crettenand pour son année de présidence qu'elle a rondement menée. Il remercie l'assemblée pour sa confiance et pour l'avoir nommé à son remplacement.

Mme M. Boucris remercie également Mme V. Crettenand pour son accueil au sein du bureau du Conseil municipal. Travailler à ses côtés a été très agréable et elle a beaucoup appris en sa compagnie. Elle se réjouit de poursuivre cet apprentissage au sein du bureau 2022 – 2023 nouvellement constitué.

4. Hangar « Barthassat » à Landecy

Un article de « Tout l'Immobilier » a récemment informé des projets de M. Barthassat pour son hangar à Landecy (deux salles de concert, une animation permanente, etc.) dont la transformation serait terminée avant l'été. **M. Ch. Frey** demande si la mairie a des informations à ce sujet ?

M. C. Creffield répond qu'une demande d'autorisation de construire a effectivement été étudiée par la commission de l'aménagement et un préavis négatif a été délivré. Cette demande concernait la réalisation d'un gîte avec partie commune récréative. La commune a également été en copie de courriers défavorables adressés au canton par des habitants du village. Celui-ci en tiendra très certainement compte en ce qui concerne notamment le parcage des véhicules des visiteurs du lieu.

Mme B. Guex-Crosier précise que M. Barthassat ou les organisateurs de manifestations dans son hangar, déposent systématiquement une demande d'autorisation dès qu'il y a échange d'argent et ceci conformément à la loi (LRDBHD). Il a d'ailleurs été décidé qu'un arrêt de la musique à minuit serait systématiquement demandé pour ce site.

Contrairement à ce qui est indiqué dans cet article, **Mme S. Schrag** précise que Festiverbant n'a aucune intention de s'installer à nouveau sous le hangar « Barthassat » pour son festival de musique.

5. Fête du printemps

M. Ch. Frey indique que Bardonnex Alternative fêtera le printemps ce samedi 14 mai 2022 dès 13h. au hangar de Compesières. Il y aura de nombreuses animations et il remet avec plaisir des flyers à son sujet.

6. Compesières – mariages

Lors du week-end du 30 avril, un mariage s'est déroulé, soit à l'église, soit à la mairie et une multitude d'étoiles en plastique ont été jetées à l'issue de la cérémonie. Mme S. Reusse demande s'il serait possible de recommander aux familles de privilégier le lancer de riz, de pétales de fleurs, etc. plutôt que de plastique.

Mme B. Guex-Crosier précise que cette recommandation a été faite à l'office de l'état civil il y a plusieurs années déjà.

7. Urgence climatique

Cet hiver, une personne a fait une grève de la fin devant le Palais fédéral pour demander que les élus nationaux soient formés à l'urgence climatique. Cette formation a eu lieu le lundi 2 mai dernier et peu d'élus l'ont malheureusement suivie. **Mme S. Reusse** indique que les scientifiques qui ont donné cette dernière ont réalisé une brochure qu'elle transmettra par courriel aux membres du Conseil municipal.

8. Piste cyclable des Hospitaliers

Il a été demandé à **Mme R. Wenger** la raison pour laquelle il n'y avait pas de haie afin de protéger les usagers de la piste cyclable de la route à la hauteur du terrain C.

Il lui est répondu qu'il s'agit peut-être de garantir l'accès aux champs et aux cultures à proximité.

9. Parti politique

M. C. Creffield indique qu'il a démissionné PLR+ de Bardonnex mais qu'il est toujours membre du PLR Genève ce qui ne change en rien son engagement pour la commune.

10. Course du Conseil municipal

M. A. Krasnosselski rappelle qu'il est d'usage que le bureau nouvellement installé organise la traditionnelle course du Conseil municipal.

M. G. Rana Zolana n'est pas de cet avis; il a déjà organisé la sortie sans être membre du bureau.

M. N. Vernain précise que les « retraités » ont tout à fait la possibilité de se charger de l'organisation, comme cela se fait par ailleurs au sein de l'amicale de la compagnie des sapeurs-pompier.

Au vu des délais, la course ne sera pas organisée en juin, aussi **Mme S. Reusse** propose que chacun réfléchisse à la question et en parle, le cas échéant, à des anciens.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	31.05.22	18h00	Salle des commissions
		14.06.22	19h00	Salle des commissions
	Bâtiments, école et sports	23.06.22	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	14.06.22	18h30	Salle des Chevaliers
	Finances, économie et sécurité	20.06.22	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	25.05.22.	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	13.06.22	18h30	Salle des commissions
	Bureau	02.06.22	18h30	Mairie
	Conseil municipal	14.06.22	20h30	Salle des Chevaliers

L'ordre du jour étant épuisé et avant de clore la séance, **Mme V. Crettenand** fait part de son plaisir à avoir fait partie du bureau du Conseil municipal durant trois années. Elle a beaucoup apprécié et appris durant cette période; elle se réjouit néanmoins de retourner dans l'arène afin de participer au débat. Elle remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, elle lève la séance à 22h22.

Véronique Crettenand, présidente

Bardonnex, le 15 mai 2022/fb